



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

14.09.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

A11

FR

OL: DE

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

A Rapport de la Présidence

B Proposition de décision

Annexes

I. Régions pilotes du Réseau écologique

II. Memorandum de coopération sur le Réseau écologique entre le Réseau alpin des espaces protégés (ALPARC), le Réseau des espaces protégés du Danube (DANUBPARKS) et le Réseau des espaces protégés des Carpates (CNPA) (EN)

A Rapport de la Présidence

La réalisation du Réseau écologique alpin, telle que requise à l'article 12 du Protocole *Protection de la nature et entretien des paysages* de la Convention alpine, avait déjà été mise en avant lors de la IX^e Conférence alpine de 2006 à Alpbach. La création de la Plate-forme *Réseau écologique* de la Convention alpine a représenté une avancée importante dans cette direction. Dans le cadre des activités de la Plate-forme Réseau écologique, mais aussi d'une série d'autres projets et initiatives aux niveaux local, national et de toutes les Alpes, il a été possible au cours de ces dernières années, de faire des progrès significatifs dans ce domaine.

1. Régions pilotes du Réseau écologique de la Convention alpine

A l'occasion de la XI^e Conférence alpine de 2011 à Brdo pri Kranju, les huit premières régions pilotes du Réseau écologique de la Convention alpine ont été désignées. Ces régions pilotes, qui pour la plupart sont structurées autour des espaces protégés existants du Réseau ALPARC, mais en dépassent les frontières, ont une importance spécifique pour le Réseau écologique dans les Alpes et développent des mesures exemplaires visant à améliorer la connectivité écologique sur le territoire.

Conformément aux critères élaborés en 2009 par la Plate-forme Réseau écologique pour la détermination des régions pilotes du Réseau écologique, en 2016 les actions et les initiatives mises en œuvre depuis la désignation des régions pilotes ont été soumises à une évaluation par les membres de la Plate-forme Réseau écologique. Les rapports des régions pilotes et les entretiens conduits ont confirmé la variété et la qualité des résultats obtenus. Ces résultats ont été présentés et discutés à l'occasion d'un séminaire international des régions pilotes qui a eu lieu le 12 octobre 2016. Une exposition organisée par la Plate-forme Réseau écologique et présentée pour la première fois pendant la Semaine alpine 2016 renseigne sur les régions pilotes et leur travail sur 12 affiches. L'ensemble des huit régions pilotes existantes du Réseau écologique de la Convention alpine ont été confirmées en tant que telles.

La XI^e Conférence alpine a invité les Parties contractantes à proposer d'autres régions pilotes. Lors de la XIV^e Conférence alpine de 2016, deux autres régions ont manifesté à la Plate-forme Réseau écologique leur intérêt pour être reconnues comme régions pilotes du Réseau écologique de la Convention alpine. Les deux régions, la région « Achantal » en Allemagne et la partie française de la région « Mont Blanc » ont obtenu une évaluation positive selon les critères de désignation. Dans la région transfrontalière « Mont Blanc », des discussions avec les représentants des versants italien et suisse sont par ailleurs actuellement en cours.

2. Publication de la Présidence allemande: « Alpine Nature 2030 - Creating [ecological] connectivity for generations to come »

Les activités visant à la réalisation concrète d'un Réseau écologique au niveau alpin ont été lancées dans le cadre de la Convention alpine sous la Présidence allemande 2003-2004 avec une première étude sur les réseaux écologiques dans l'espace alpin¹. A l'occasion de la XIV^e Conférence alpine, paraît une publication qui décrit de façon claire et complète les développements et les progrès accomplis dans les Alpes dans ce domaine au cours des 12 dernières années. De nombreux experts issus de tous les pays alpins ont contribué avec des articles spécialisés à cette publication, qui propose, avec des cartes et des graphiques d'avant-garde, des perspectives importantes pour le développement à court et à moyen terme de cette initiative centrale pour la protection de la nature dans les Alpes et dans la phase de transition vers la macro-région alpine².

3. Memorandum de coopération sur le Réseau écologique entre le Réseau alpin des espaces protégés (ALPARC), le Réseau des espaces protégés du Danube (DANUBPARKS) et le Réseau des espaces protégés des Carpates (CNPA)

En 2008, à l'occasion de la IX^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD) à Bonn, un Memorandum de coopération entre la Convention alpine, la Convention des Carpates et la CBD a été signé. Ce Memorandum a posé les bases politiques d'une coopération thématique renforcée dans le domaine du Réseau écologique entre ALPARC et le CNPA. Cette coopération devrait maintenant être formalisée dans un memorandum de coopération opérationnel entre ALPARC et le CNPA et les espaces protégés du Danube devraient être intégrés en tant qu'élément de liaison entre les deux régions de montagne voisines. Le Memorandum de coopération, qui a été signé le 12 octobre 2016 à Grasse par les trois partenaires, comporte un plan d'action avec des orientations concrètes pour la coopération future des trois réseaux sur le thème de la connectivité écologique.

¹ Réseau alpin des espaces protégés (2004). Réseau écologique transfrontalier. Espaces protégés transfrontaliers et Réseau écologique dans les Alpes (Signaux alpins 3). Secrétariat permanent de la Convention alpine.

² La publication et trois court-métrages sur le thème peuvent être téléchargés au lien suivant : www.alparc.org/nature2030

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note du rapport d'activités sur la réalisation du Réseau écologique alpin et remercie tous les acteurs pour le travail accompli ;
2. accueille favorablement la désignation des régions « Achantal » et « Mont Blanc » (partie française) comme Régions pilotes du Réseau écologique de la Convention alpine ;
3. invite toutes les Parties contractantes à soutenir le processus pour la réalisation du Réseau écologique au niveau local, régional et alpin et à promouvoir les échanges entre les trois Réseaux d'espaces protégés: le Réseau alpin des espaces protégés (ALPARC), le Réseau des espaces protégés du Danube (DANUBPARKS) et le Réseau des espaces protégés des Carpates (CNPA).



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

18.08.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

A11

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1



List of pilot regions of the Ecological Network of the Alpine Convention

(From south-west to north-east)

- South-western Alps (National Park Mercantour/Nature Park Alpi Marittime)
- French Department Isère
- Transboundary ecoregion Gran Paradiso - Mont Avic - Mont Emilius
- Ecoregion Alpe Veglia ed Alpe Devero
- Rhaetian triangle (Engadin/Southtyrol/Trentino/Tyrol)
- Transboundary region Berchtesgaden – Salzburg
- Transboundary ecoregion Prealpi Giulie/Triglav
- Northern Limestone Alps region



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

18.08.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

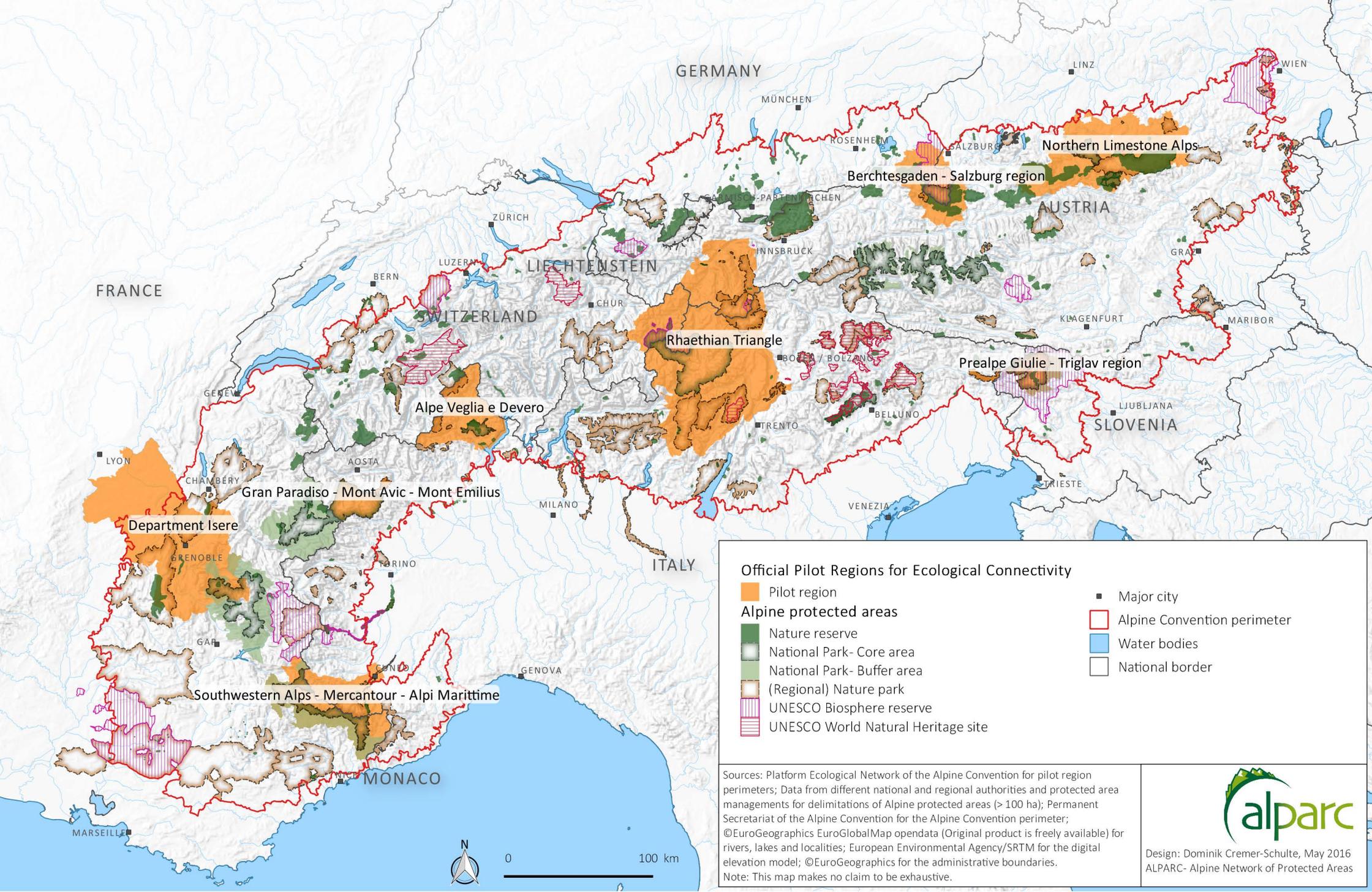
A11

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

2



Official Pilot Regions for Ecological Connectivity

- Pilot region

Alpine protected areas

- Nature reserve
- National Park- Core area
- National Park- Buffer area
- (Regional) Nature park
- UNESCO Biosphere reserve
- UNESCO World Natural Heritage site

- Major city
- Alpine Convention perimeter
- Water bodies
- National border

Sources: Platform Ecological Network of the Alpine Convention for pilot region perimeters; Data from different national and regional authorities and protected area managements for delimitations of Alpine protected areas (> 100 ha); Permanent Secretariat of the Alpine Convention for the Alpine Convention perimeter; ©EuroGeographics EuroGlobalMap.opendata (Original product is freely available) for rivers, lakes and localities; European Environmental Agency/SRTM for the digital elevation model; ©EuroGeographics for the administrative boundaries.
 Note: This map makes no claim to be exhaustive.



Design: Dominik Cremer-Schulte, May 2016
 ALPARC- Alpine Network of Protected Areas

